



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gestion financière de France Télévisions

Question écrite n° 3640

Texte de la question

M. Bruno Clavet alerte Mme la ministre de la culture sur la gestion financière préoccupante de France Télévisions. Alors que l'audiovisuel public bénéficie d'un financement de l'État à hauteur de 3,2 milliards d'euros chaque année, l'entreprise accuse pourtant un déficit de plus de 40 millions d'euros pour 2025. Cette situation soulève donc des interrogations sur la gestion des ressources publiques allouées à cette entité. Depuis 2016, la Cour des comptes souligne pourtant des difficultés structurelles, notamment un manque d'anticipation stratégique et une maîtrise insuffisante des coûts. L'entreprise peine, selon la Cour des comptes, à contenir sa masse salariale, qui représente près de 40 % de son budget et n'a réduit ses effectifs que de manière marginale, malgré des engagements en ce sens. Force est de constater que, depuis 2015, ces alertes répétées n'ont pas conduit aux réformes structurelles nécessaires. Par ailleurs, l'évolution du marché audiovisuel et la montée en puissance des plateformes numériques ont entraîné une baisse des revenus publicitaires, accentuant la dépendance de France Télévisions aux financements publics. Cette situation interroge sur la capacité du groupe à s'adapter aux mutations du secteur et à développer des ressources propres pour assurer sa viabilité à long terme. En outre, le nombre important de chaînes au sein du groupe entraîne un éparpillement des moyens et la coexistence de doublons structurels en matière de gestion et de production de contenus. Cette dispersion questionne l'optimisation des ressources et la pertinence d'un modèle qui multiplie les antennes sans toujours justifier leur complémentarité ni leur rentabilité. Enfin, la question du pluralisme éditorial demeure préoccupante. L'audiovisuel public, en tant que service financé par l'impôt, a l'obligation d'assurer une représentation équilibrée des opinions. Or de nombreux Français estiment que certaines sensibilités sont insuffisamment, voire « caricaturalement » représentées, ce qui pourrait à terme les détourner de ces chaînes au profit d'autres sources d'information perçues comme plus impartiales. Ce risque de perte d'audience interroge sur la capacité de France Télévisions à remplir pleinement sa mission de service public et à fédérer un public large, condition pourtant essentielle à sa légitimité et à son modèle de financement. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour garantir une gestion plus efficiente de l'audiovisuel public. Il souhaiterait également savoir si une évolution du périmètre de France Télévisions ou une réflexion plus profonde sur son modèle de financement sont à l'étude, notamment pour garantir une meilleure adéquation entre les ressources engagées et la qualité du service rendu aux Français dans le contexte budgétaire actuel.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Clavet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3640

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 444